



VILLE DE HOUPEVILLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

=====

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 26/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 13
Pouvoirs : 04
Excusés : 04
Absents : 04
Votes : 17

L'an deux mil vingt-six, le douze mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 26 février 2026, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : RIVALAN Emmanuel - HEILMER DE TOLEDO Judith - DELTOUR Edmond - LATZ Odile - VAUCHEL Philippe - DESCHAMPS Véronique - ELIOT James - NEE Françoise - LECOURTOIS Christelle - NICQ Alain, DOS SANTOS Eugénie et TIBERGHEN Damien.

Étaient absents excusés : DUBOIS Rose-Marie (pouvoir donné à LATZ Odile), BELLEDAME Stéphane (pouvoir donné à DELTOUR Edmond), BOUCHER Angélique (pouvoir donné à RIVALAN Emmanuel), CHANAL Jannick (pouvoir donné à DESCHAMPS Véronique),

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : DELTOUR Edmond

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Constat est fait que les conditions du quorum sont remplies, Madame le Maire ouvre la séance à 19H05.

Les membres élus approuvent le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Délibération	IDENTITÉ de la DÉLIBÉRATION	Nature du Vote	Décision
N° 1/2026	Approbation du renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT) / plan mercredi 2025/2029	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2/2026	Adoption de la Charte documentaire de Bibliothèque municipale	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.

Le Maire,

Monique BOURGET

Les délibérations sont disponibles sur demande à l'accueil de la mairie et sur le site internet.